

Les publications Entendre, un service de l'AQEPA

Le sous-titrage

L'AQEPA est un regroupement d'associations régionales de parents, un lieu de référence et d'expertise dans le domaine de la surdité. Sa mission est de promouvoir et développer tous les services nécessaires à l'inclusion sociale des jeunes vivant avec une surdité.

Président fondateur
André Rochette

Exécutif provincial
3700, rue Berri, bureau A-446, Montréal H2L 4G9
Téléphone : 514 842-8706
Ligne sans frais : 1 877 842-4006
Télécopieur : 514 842-4006

aqepa@aqepa.org
Site Internet : www.aqepa.org
président : Steeve Tremblay
secrétaire : Christianne Giard
trésorière : Isabelle Gélinas
première vice-présidente : Suzanne Marcotte
deuxième vice-président : Mario Nadeau

AQEPA **Abitibi-Témiscamingue**
C.P. 583, Amos J9T 3X2
aqepa.abitibi-temiscamingue@aqepa.org
président : Benoît Bergeron
vice-présidente et secrétaire : Sylvie Verville
trésorier : Alain Jean

AQEPA **Bas-Saint-Laurent**
C.P. 53, Rimouski G5L 7B7
aqepa.bas-st-laurent@aqepa.org
président : François Jean
vice-présidente : Constance Fournier
secrétaire-trésorier : Sylvain Lacroix

AQEPA **Côte-Nord**
aqepa.cote-nord@aqepa.org
Téléphone sans frais : 1 877 842-4006

AQEPA **Estrie**
825, Rue Short, Sherbrooke J1H 2E9
aqepa.estrie@aqepa.org
président : Almir Omercevic
secrétaire : Annie Quenneville
trésorière : Suzanne Marcotte

AQEPA **Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine**
aqepa.gaspesie-iles-de-la-madeleine@aqepa.org
Téléphone sans frais : 1 877 842-4006

AQEPA **Lac-Saint-Jean**
C. P. 174, Roberval G8H 2N6
aqepa.lac-st-jean@aqepa.org
présidente : Nataly Joncas
secrétaire : Christianne Giard
trésorier : Dave Grimard

AQEPA **Mauricie / Centre-du-Québec**
3550, rue Cherboung, bureau 212, Trois-Rivières G8Y 6S6
Téléphone : 819 370-3558
Télécopieur : 819 370-1413
aqepa.mauricie-centre-du-quebec@aqepa.org
présidente : Johanne Fournier
vice-présidente : Nicole Bistodeau
secrétaire-trésorier : Mario Nadeau

AQEPA **Montréal Régional**
3700, rue Berri, bureau A-436, Montréal H2L 4G9
Téléphone : 514 842-3926
Télécopieur : 514 842-4006
aqepa.montreal@aqepa.org
président : Pierre Lazure
secrétaire : Denise Desrosiers
trésorière : Chantal Bénard

AQEPA **Outaouais**
aqepa.outaouais@aqepa.org
Téléphone sans frais : 1 877 842-4006

AQEPA **Québec Métro**
6780, 1ère avenue, bureau 330, Québec G1H 2W8
Téléphone : 418 623-3232
aqepa.quebec-metro@aqepa.org
présidente : Caroline Émond
secrétaire : Nicolas Giroux
trésorière : Isabelle Gélinas

AQEPA **Saguenay**
205, rue Lacordaire, Chicoutimi G7G 3Y8
aqepa.saguenay@aqepa.org
présidente : Sylvie Tremblay
secrétaire : Hélène Gagné
trésorière : Sonia Simard



Bonne année!

Par Steeve Tremblay, AQEPA Québec Métro

Malgré le fait que les arbres de Noël sont déjà retournés hiberner dans leur boîte, il n'est sûrement pas trop tard pour vous adresser, au nom de tous les membres du Conseil d'administration de votre AQEPA, nos meilleurs vœux pour l'année 2013 qui débute. Inutile d'insister sur le fait que c'est la santé qu'on vous souhaite à tous, qu'elle soit physique, émotionnelle, financière ou, bien sûr, auditive.

Plusieurs dossiers continueront d'être travaillés par vos représentants régionaux autour de la table provinciale au cours de cette année. En premier lieu, nous continuerons à mettre de la pression sur le gouvernement provincial pour qu'il mette rapidement en place le «Programme québécois de dépistage de la surdité chez les nouveau-nés» annoncé en... juillet 2009 (sic). Notre ancien président, Alain Jean, pilote ce dossier. Nous espérons voir évoluer ce projet dans les prochaines semaines.

Le programme *Plaisir de Lire*, dont nous sommes malheureusement victimes du succès, fera aussi partie de nos priorités. Le nombre grandissant de familles participantes nécessite que nous trouvions rapidement de nouvelles sources de financement.

La fin de semaine familiale, qui se tiendra cette année du 17 au 20 mai, nous amènera dans la région du Lac-St-Jean. Après avoir été reçus chaleureusement par l'AQEPA du Bas du Fleuve à Pohénégamook, nous serons accueillis cette année sur le territoire des AQEPA Lac-St-Jean et Saguenay, sur le site enchanteur de l'Ermitage St-Antoine du Lac-Bouchette. Réservez ces dates dans votre agenda et préparez vos valises, on s'en va au pays des Bleuets ce printemps!

Enfin, suite au départ de notre directeur général, Daniel Péloquin, pour une retraite bien méritée à la fin de l'année 2012, nous accueillons à ce poste Madame Édith Keays à qui nous souhaitons la bienvenue.

Sous-titrage

Cette édition de la revue *Entendre* porte sur le sous-titrage. Je serais bien menteur si je vous disais que je connais bien ce sujet. Comme plusieurs, avant d'être parent d'un enfant avec un problème auditif, le sous-titrage n'était qu'un moyen de traduire un film de repertoire étranger! La première fois que j'ai écouté un film sous-titré, ma soirée s'est terminée en ronflant dans mon sofa favori. Puis, j'ai découvert une série de télé américaine qu'un ami nous avait prêtée... en anglais avec sous-titres. Là, j'ai vraiment compris l'utilité du sous-titrage. C'est un facilitant.

Avec la découverte de la surdité de la p'tite, je crois maintenant que ce service est essentiel à la qualité de vie de notre famille. Même si elle ne lit pas encore, il est évident que le sous-titrage pourra l'aider. Je n'ai qu'à la regarder savourer les émissions québécoises et françaises où elle peut faire de la lecture labiale en plus d'utiliser ses appareils auditifs. Les traductions et les «p'tits bonhommes» sont plus difficiles à suivre et elle se désintéresse plus rapidement de ces émissions. En vieillissant, elle pourra se servir de ce complément qu'est le sous-titrage pour mieux comprendre les émissions qui l'intéresseront. Sur ce, je vous souhaite une bonne lecture. J'ai bien hâte d'en apprendre plus, moi aussi, sur le sujet!

Entendre, revue de l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs, est publiée par les publications Entendre, un service de l'AQEPA.

Fondateur : Pierre J.G. Vennat

Comité de rédaction : Jacques Racicot et Sarah Osama

ISSN 0318-9139

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec Bibliothèque nationale du Canada

Révision : Suzanne Péloquin

Mise en pages : Sarah Osama

Impression : Imprime-Emploi

La rédaction laisse aux auteurs et aux publicitaires l'entière responsabilité de leur texte. Les titres, sous-titres ainsi que la mise en pages sont toutefois la responsabilité de la rédaction. La revue ne publie aucun texte anonyme, mais peut exceptionnellement accepter un pseudonyme, à condition de connaître le nom et l'adresse de l'auteur.

Tous les textes publiés dans *Entendre* (à moins d'avis contraire spécifié par l'auteur) peuvent être reproduits sans demande d'autorisation, mais avec mention obligatoire de la source. La correspondance, les demandes d'abonnements ou de renseignements et les opinions doivent être adressées à:

La revue *Entendre* 3700 rue Berri, bureau A-446, Montréal (Québec) H2L 4G9



La petite chronique littéraire du Centre de documentation de l'IRD

Par Jade St-Vincent

Albums adaptés en LSQ :

Ces livres sont accompagnés d'un cd link-it où l'on peut voir un interprète raconter le conte en LSQ. L'enfant a donc un support pour l'aider à lire en français. Ces livres sont aussi utiles pour les personnes qui désirent apprendre la LSQ. Vous pouvez emprunter ces livres au centre de documentation ou encore vous les procurer auprès de l'organisme RESO. La liste des titres est disponible à l'adresse suivante : <http://www.resosurdite.com/lierpourlire.html>

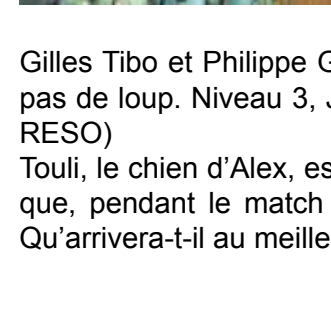


Alex, le petit joueur de hockey

Gilles Tibo et Philippe Germain. - Saint-Lambert : Dominique et compagnie, 1999. - (À pas de loup. Niveau 3, Je dévore les livres). - 32 p. - ISBN 2895124299. - (15,50 \$ RESO)

En jouant dans la ruelle, dans la baignoire, ou avec des boîtes de céréales, Alex marque plus de cent buts par jour!

Mais pour devenir le plus grand joueur de hockey du monde, il lui manque un petit quelque chose...



Alex et son chien Touli

Gilles Tibo et Philippe Germain. - Saint-Lambert : Dominique et compagnie, 2000. - (À pas de loup. Niveau 3, Je dévore les livres). - 32 p. - ISBN 9782895124733. - (15,50 \$ RESO)

Touli, le chien d'Alex, est le meilleur gardien de but du monde et de la ruelle! Mais voilà que, pendant le match du millénaire, une collision survient et... boum! Pauvre Touli! Qu'arrivera-t-il au meilleur gardien de but du monde?



Alex et la grande disparition

Gilles Tibo et Philippe Germain. - Saint-Lambert : Dominique et compagnie, 2006. - (À pas de loup. Niveau 3, Je dévore les livres). - 32 p. - ISBN 2895124841. - (15,50 \$ RESO)

La belle Sarah a disparu! Alex et Touli ont beau la chercher partout, elle demeure introuvable...

Rire, suspens et amour sont au rendez-vous dans cette aventure de l'inimitable Alex, le petit joueur de hockey.



Institut Raymond-Dewar
3600, rue Berri
Montréal (Québec), H2L 4G9
www.raymond-dewar.qc.ca

Centre de documentation
TÉL : (514)284-2214 poste 3610
ATS : (514) 284-3747 poste 3610
biblio@raymond-dewar.gouv.qc.ca

Concours de dessin

Jeune AQEPIENNE - AQEPIEN,

Nous t'invitons à utiliser tes crayons ou pinceaux... ou encore ton stylo ou l'ordinateur... Pour nous faire découvrir par un dessin ou par un texte, comment tu imagines **l'enfant de l'AQEPA... graine de champion.**

Envoie-nous ton dessin ou ton texte avant le 31 mars 2013 et cours la chance de le voir publié dans la revue *Entendre*.

Règlements du concours de dessins et de textes

Article 1 : Objet du concours

Permettre aux jeunes de l'AQEPA de faire connaître leurs talents en dessin et en écriture.

Article 2 : Thème du concours

Le thème du concours est : « L'enfant de l'AQEPA... une graine de champion ».

Article 3 : Modalités de participation

Chaque dessin ou texte devra être un travail original. Le dessin doit être présenté sur support papier blanc (format lettre); quant au texte, il peut être sur support papier ou électronique (aqepa@aqepa.org).

Toutes les techniques seront acceptées : aquarelle, feutre, crayon, collage, etc.

Chaque participant devra présenter un seul dessin ou texte.

Le concours est ouvert aux jeunes dont les parents sont membres de l'AQEPA.

Article 4 : Envoi des dessins

La date limite d'envoi des dessins ou des textes est le 31 mars 2013 (cachet de la poste en faisant foi).

Chaque dessin devra impérativement être accompagné d'une feuille indiquant :

- une brève description de l'œuvre;
- les nom et prénom de l'enfant;
- son adresse;
- son âge;
- sa date de naissance;
- une adresse courriel (si possible).



Les candidats feront parvenir leurs dessins ou leurs textes à l'adresse suivante :

AQEPA Concours de dessins
3700, rue Berri, bureau A-446
Montréal (Québec)
H2L 4G9

Article 5 : Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou perte de dessins ou de textes.

Article 6 : Sélection et résultats du concours

Un jury officiel, composé de représentants du Conseil d'administration, sélectionnera les lauréats. Le concours s'achèvera par une exposition des dessins lors de la fin de semaine familiale du 17 au 20 mai 2013. Les résultats seront annoncés officiellement le dimanche 19 mai 2013 à 20 heures.

Article 7 : Catégories

Cinq catégories d'âge seront distinguées :

- première catégorie : de 0 à 4 ans (dessin);
- deuxième catégorie : de 5 à 8 ans (dessin);
- troisième catégorie : de 9 à 11 ans (dessin ou texte);
- quatrième catégorie : 12 ans et plus (texte);
- cinquième catégorie : le prix du public (toutes catégories confondues).

Article 8 : Divers

Aucun dessin ou texte ne sera retourné à son auteur. Les participants et leurs parents autorisent, en cas de sélection en tant que lauréats, la publication gratuite de leurs œuvres dans le cadre de ce concours (médiat, articles de presse, albums, etc.) et de la promotion des concours des années suivantes.

Le mot de la rédaction

Le sous-titrage

Par Sarrah Osama

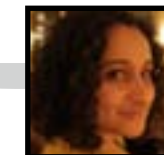
BONNE ANNÉE à toutes et à tous! Bonne année à vos tout-petits et moins petits!

L'AQEPA vous souhaite le meilleur pour cette nouvelle année. Nous avons réussi à échapper à la fin du monde le 21 décembre et voici qu'une nouvelle année commence avec tout ce qu'elle comporte de réjouissances, d'attentes, de projets et d'initiative. Pour entamer cette année 2013 d'un bon pied, *Entendre* se consacre dans ce numéro au sous-titrage.

Depuis le 1er septembre 2012, de nouvelles normes de qualité des sous-titres sont entrées en vigueur. Plusieurs diffuseurs qui doivent renouveler leur licence auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC) devront se plier à ces normes. Il y a dix ans, la revue *Entendre* avait déjà traité du sous-titrage. À l'époque, il n'était même pas encore question de qualité mais plutôt de quantité. Ce n'était pas la totalité des émissions qui étaient sous-titrées. De nos jours, on s'approche de cet idéal, on parle même de sous-titres sur Internet. Le site You Tube, comme vous le verrez à la page 12, s'est déjà mis à cette technologie et permet à des internautes partout dans le monde d'accéder à leurs vidéos (certes, les documents sous-titrés sont plus nombreux en anglais, mais l'initiative est déjà lancée).

Ici, au Québec, une compagnie est chef de file international en matière de sous-titrage. Sovotech, son président ainsi que la vice-présidente secteur production ont décidé de vous offrir, à vous, membres de l'AQEPA, un point de vue privilégié sur les technologies du sous-titrage. Julie Brousseau trace le portrait des différentes techniques du sous-titrage. Le «roll up» versus le «pop up» et la sténotypie versus la reconnaissance vocale. Cet article à la page 8 est précédé de celui de Monsieur Serge Forest à la page 6. Il nous explique, lui, en quoi consistent exactement les nouvelles normes de qualité imposées par le CRTC.

Il faut penser cependant qu'avant d'en arriver à ces nouvelles normes, il y a eu une longue bataille menée d'abord par le Centre québécois de la déficience auditive (CQDA), ensuite par le Regroupement québécois



pour le sous-titrage et de retour depuis quelques années avec le CQDA. Qui de mieux donc que Madame Monique Therrien, la directrice générale du CQDA, pour nous faire l'historique de cette bataille. Vous trouverez tous les détails à la page 4. Plusieurs membres ont justement exprimé via le réseau social Facebook l'importance des sous-titres dans leur vie quotidienne, dans leurs apprentissages et dans leur connaissance de l'actualité. Vous trouverez les réactions des membres à la page 13.

Vous trouverez aussi nos rubriques habituelles : la chronique littéraire de l'IRD et les aventures de Danucci. Sans oublier, puisque nous sommes en janvier, la revue de l'année sourde 2012 de Jacques Racicot, avec, vous allez le voir, plusieurs nouvelles concernant le sous-titrage partout dans le monde. Aussi, Christianne Giard, la secrétaire du conseil d'administration, fait le tour du Québec et des régions « aqepiennes ». La revue est enveloppée par le dessin d'Émile Pigeon, 7 ans, de l'AQEPA Montréal Régional.

Encore une fois, bonne année et, surtout, bonne lecture.



Le sous-titrage à la télévision, où en sommes-nous?

Par Monique Therrien, Directrice générale, Centre québécois pour la déficience auditive



Le sous-titrage télévisuel est régi par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), donc par le gouvernement fédéral.

C'est le CRTC qui élabore les conditions de licence, qui octroie ou révoque les licences des télédiffuseurs et qui impose des sanctions lors de non-respect des conditions établies.

C'est le CRTC qui reçoit aussi les plaintes des citoyens en matière de sous-titrage, lorsque les interventions auprès de la chaîne de télévision sont insatisfaisantes pour le citoyen.

Un peu d'histoire

Rappelons que le sous-titrage télévisuel est apparu en 1981. Le Centre québécois pour la déficience auditive (CQDA) pilotait alors ce dossier. De 1992 à 2004, le Regroupement québécois pour le sous-titrage (RQST) s'est chargé d'effectuer le suivi du dossier et de produire plusieurs recherches sur le sujet. À cette époque, il n'y avait que 15 % des émissions françaises qui étaient sous-titrées.

Le travail du RQST

Le RQST a aussi effectué plusieurs consultations auprès des usagers afin d'établir les premières balises menant à l'uniformisation des sous-titres et aux normes dont on reparlera plus loin.

Malgré les grands efforts du RQST, la progression du sous-titrage télévisuel s'est effectuée à pas de tortue. Radio-Canada possédait une technologie qui lui était propre, la sténotypie à l'aide de l'outil Mediatext dont les droits ne pouvaient être cédés à un autre télédiffuseur. Ce sont en partie cette impasse et les pressions soutenues du RQST auprès du CRTC afin d'améliorer et d'accroître le sous-titrage sur toutes les chaînes qui ont mené, au début des années 2000, à une recherche sur la technologie de la reconnaissance vocale à titre d'outil de sous-titrage. Bien que loin d'être parfaite, cette nouvelle technologie annonçait, dès ses débuts, un avenir prometteur.

Cette technologie ne permet pas de reconnaître toutes les voix et de les transformer en texte, donc en sous-titres. La reconnaissance vocale requiert plutôt d'avoir

un locuteur qui écoute tout ce qui est dit et qui répète les paroles de tous les intervenants dans un micro branché à un ordinateur. C'est le logiciel de reconnaissance vocale qui transforme les paroles en écrit. Un logiciel de reconnaissance vocale doit être « entraîné » à reconnaître la voix spécifique de son locuteur et sa banque de mots doit être mise à jour quotidiennement afin qu'un mot nouveau puisse être reconnu et transcrit facilement.

Le travail du CQDA

Revenons un peu à l'histoire. En 2008, le CQDA reprenait le dossier du sous-titrage puisqu'aucun organisme ne s'en chargeait plus depuis 2004. Depuis, le CQDA a participé à quelques audiences concernant le sous-titrage dont celle concernant la vente de TQS à Remstar, la diffusion de messages d'urgence sur la chaîne MétéoMédia, etc.

Dans le cas de MétéoMédia, le CQDA a demandé au CRTC que les messages d'urgence soient aussi diffusés en langue des signes afin que les personnes sourdes gestuelles soient informées des dangers potentiels pour leur santé ou leur vie, demande qui n'a pas été retenue par le CRTC.

Aussi, le CQDA a fait parvenir plusieurs mémoires au CRTC indiquant sa position en matière de sous-titrage dans le cadre du renouvellement de licence d'Astral Media, de TVA, de Musique Plus, de Radio-Canada et d'autres chaînes, ainsi que lors de demandes d'exemption de sous-titrage de chaînes communautaires ou de chaînes de télévision à la carte.

Finalement, depuis près de trois ans, le CQDA effectue une vigie quotidienne des avis d'audiences et des publications de décisions du CRTC en matière de sous-titrage, intervient au besoin et effectue des appels à ses membres ou aux Canadiens vivant avec une surdité afin qu'ils interviennent. Ce fut le cas en 2011 lors de la consultation citoyenne du CRTC concernant le renouvellement de licence et le mandat de Radio-Canada.

Les nouvelles normes

En 2007-2008, un comité de travail composé de télédiffuseurs et de Richard McNicoll, ancien directeur général du RQST et expert en sous-titrage, rédigeait un

cadeau de la part du père Noël. Deux interprètes (une oraliste et une en LSQ) du SRIEQ assureront l'interprétation.

Visite des écoles : chaque année, le Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (SASEC) visite chaque groupe du primaire dans les écoles pour présenter une cause et cette année, nous avons été choisis.

Montréal Régional

Rencontres de nouveaux parents : dans les régions de Laval, Laurentides et Lanaudière, « Les petits escargots » recommencent le troisième dimanche de chaque mois. Du nouveau pour cette année, trois rencontres seront intégrées à des activités familiales.

Activités familiales : les prochaines activités seront Noël à l'Aquadôme et une visite du zoo de Granby en hiver.

Activités pour adolescents : une fin de semaine de camp d'hiver au Centre Notre-Dame de Fatima de l'Île Perrot les 8, 9 et 10 février prochain.

Camps d'été : depuis le 1er octobre 2012, nos camps d'été sont accrédités par l'Association des Camps du Québec. Nous recommençons aussi la recherche de locaux pour ces camps d'été. Les locaux pour les camps à l'école Sophie-Barat et à l'école Dubois de St-Jérôme sont confirmés. Il ne reste qu'à trouver celui sur le Plateau Mont-Royal. Une demande a été déposée auprès de la ville de Montréal pour que nous devenions un organisme reconnu par celle-ci, ce qui nous aiderait à avoir un local pour les camps d'été.

Programme de stimulation : les rencontres à domicile de jeunes familles avec un parent ressource se poursuivent. Quant à la joujouthèque, le prêt de jouet va bon train et nous sommes à la recherche de dons de jouets. Sensibilisation : la sensibilisation dans les bibliothèques de la ville de Montréal, au mois d'octobre, a remporté un vif succès. Nous avons reçu des demandes pour poursuivre l'activité dans les mois qui viennent.

Départ à la retraite de M. Donat Lavallée et C.A. : M. Donat Lavallée, notre directeur général, prend une retraite bien méritée; les démarches pour lui trouver un

successeur sont en cours. La signature de la convention de soutien financier avec les agences de santé a été approuvée par le conseil d'administration. Lors d'une soirée, nous en profiterons pour remercier notre directeur général de même que toutes les personnes et compagnies qui nous ont aidés et nos partenaires.

Défense de droits : Nous sommes en train de monter une plateforme en défense de droits dans les domaines de scolaire, de la santé et en accès au loisir.

Québec Métro

Les petits samedis se poursuivent avec des activités et des sorties pour les jeunes dès qu'ils ne portent plus de couches jusqu'à 5 ans. Ce sont des activités avec une animatrice, permettant de donner du répit aux parents. Nous offrons un service de parrainage aux parents qui en font la demande.

La fête de Noël s'en vient à grands pas, le 15 décembre 2012.

Le bureau sera fermé quelques jours pendant le congé des Fêtes et toutes les activités reprendront à la mi-janvier 2013.

Saguenay

La fête de Noël aura lieu le 1er décembre avec un souper à la fondue et des activités selon les groupes d'âge avec une animatrice.

En 2013 nous fêterons notre 40e anniversaire.

Nous sommes à la recherche d'un local pour centraliser les archives. Nous aurions ainsi une adresse fixe et une adresse de courriel personnelle.

La Cage aux sports prend une cause par année et cette année, c'est notre tour. Ils ont fait un tournoi de golf qui a rapporté la somme de 2 500 \$.



Ces notes ont été glanées lors du Conseil d'administration du 17 novembre 2012

Abitibi-Témiscamingue

Pour souligner la rentrée scolaire, le 22 septembre, une activité familiale a été organisée pour visiter le Refuge Pageau, le célèbre lieu qui a inspiré le film *Il parle avec les loups* avec monsieur Michel Pageau; c'était une activité gratuite pour les familles de l'AQEPA.

Martine Brindamour, la secrétaire régionale, a participé à une journée soulignant « La journée nationale des organismes communautaires », regroupant environ 20 organismes qui ont présenté leurs services à la population. Cette activité s'est tenue au centre d'achat d'Amos.

Notre page Facebook, créée en octobre 2011, en est à 155 membres. Nous partageons des informations avec l'AQEPA Saguenay.

La fête de Noël aura lieu le 8 décembre.

Bas-Saint-Laurent

Notre fête de Noël aura lieu le 1er décembre; plusieurs surprises attendent nos jeunes. On y fera un sondage auprès de nos familles pour savoir si elles ont des suggestions quant aux prochaines activités. Une nouvelle famille s'est ajoutée à nos membres avec un jeune enfant de 5 ans. On lui souhaite la bienvenue.

Estrie

Karting à St-Alphonse : Le 7 septembre pour faire une course de 20 minutes. Les jeunes ont adoré et veulent refaire cette activité l'été prochain, mais ce sera à Magog!

Ronde à Montréal : Le 15 septembre, les jeunes ont beaucoup apprécié leur journée à la Ronde. Leur carte FLASH leur permettait d'aller plusieurs fois dans le même manège. Un des jeunes a préféré faire des visites avec une des accompagnatrices : Biodôme, Stade olympique, Insectarium et Jardin botanique.

Cueillette de pommes : Le 22 septembre, chez Pommalbonne à Compton. Heureusement il faisait beau. Sur place, il y avait une minifermier, un minitrain et la grande tour pour voir une belle vue du terrain. Ce fut

une belle journée; à refaire pour l'année prochaine.

Conférence : Le 18 octobre, Madame Suzanne Marcotte a fait une conférence « Les devoirs et les leçons à la maison : c'est possible ». Elle a donné des stratégies et des moyens d'intervention aux parents présents. Cette conférence a été très appréciée; ceci confirme le fait que la conférence permet de mieux outiller les parents. À refaire l'année prochaine.

Lac Saint-Jean

Conférence de madame Valérie Courtemanche : « Enfin des trucs... ». Elle a donné aux parents des façons de communiquer plus facilement avec leurs jeunes. 75 personnes étaient présentes grâce aux publicités à la télévision, à la radio, dans les journaux et aux affiches dans des endroits publics.

Depuis la dernière rencontre, nous avons trois nouveaux membres.

Pour augmenter notre visibilité, nous nous sommes fait fabriquer des dossards jaunes avec l'escargot en avant et l'identification de l'AQEPA en arrière. Nous les utiliserons lors de nos sorties en groupe.

Mauricie-Centre-du-Québec

Sondage aux membres : pour connaître les besoins des membres et de la clientèle actuelle, nous élaborons un questionnaire afin d'aller rencontrer individuellement chacun de nos membres pour les sonder. La tournée des membres commencera bientôt!

Plan de communication : nous sommes en lien avec la firme de communication, stratégie et marketing Noël et Plourde NP2 qui travaillera avec nous à une campagne publicitaire dans les médias télévisés, radiophoniques et imprimés. Nous sommes en attente d'une date pour le tournage de la publicité.

Fête de Noël : elle se tiendra le dimanche 2 décembre 2012, avec un spectacle Sanja Star, son et lumière, percussion et magicien. Chacun des enfants vivant avec une surdité et leurs frères et sœurs repartiront avec

projet de normes pour le sous-titrage francophone. En 2008, le CQDA se joignait au groupe de travail.

Il faut savoir que le CRTC a adopté, en 2012, deux séries de normes : les normes facultatives et les normes obligatoires.

Les normes facultatives sont des normes exemplaires que devraient respecter les télédiffuseurs : ponctuation, apparence du texte, inclusion d'éléments (chanson, silence, bruit, hésitation), type de sous-titres (positionnement ou déroulement), nombre de lignes, temps d'affichage, etc.

Les normes obligatoires, qui constituent désormais des conditions de licence et qui doivent absolument être respectées par les télédiffuseurs, sont les suivantes :

Décalage

Lors de la diffusion en direct, le délai entre la bande audio et les sous-titres ne doit pas dépasser 5 secondes en moyenne à l'intérieur d'une émission.

Positionnement des sous-titres à l'écran

Tant pour le sous-titrage en direct que pour le sous-titrage en différé, il faut s'assurer de positionner les sous-titres de sorte à ne pas masquer l'action, les éléments visuels ou toute information essentielle à la compréhension du message.

Dans le cas où, malgré les efforts du diffuseur, il est impossible de présenter sans obstruction à la fois les sous-titres et d'autres éléments graphiques à l'écran (exemple : scores sportifs, données météo, nouvelles de dernière heure), les sous-titres ont priorité.

Taux de précision (y compris la correction des erreurs dans la rediffusion d'émissions en direct)

Les diffuseurs doivent s'assurer d'obtenir un taux de précision d'au moins 85 % en moyenne à l'intérieur d'une émission.

Vitesse du sous-titrage (y compris dans les émissions pour enfants)

Les sous-titres doivent reproduire mot à mot la bande audio, quel que soit le groupe d'âge auquel l'émission s'adresse.

Avis en cas d'urgence

Lorsque survient une situation d'urgence touchant la collectivité, les télédiffuseurs doivent fournir toutes les informations pertinentes, oralement et par écrit, et doivent insérer des sous-titres dans leur programmation le plus tôt possible.

Identification du locuteur

Utiliser systématiquement le tiret ou le chevron pour identifier le tour de parole.

Une demande urgente du CQDA et acceptée par le CRTC : les diffuseurs ont désormais l'obligation de produire des rapports mensuels sur le taux de précision du sous-titrage ainsi que des rapports bisannuels sur les efforts accomplis pour améliorer la qualité du sous-titrage en direct.

Le CQDA est fier de cette percée majeure puisque, auparavant, les télédiffuseurs n'étaient redevables que lors du renouvellement de leur licence, soit aux cinq ans.

Le sous-titrage de toutes les émissions, enfin!

À la suite des récents renouvellements des licences des télédiffuseurs et de ceux à venir, les télédiffuseurs devront sous-titrer toutes leurs émissions, sans exception. Nous aurons donc finalement atteint le 100 % du sous-titrage après 31 ans de travail acharné!

Et la qualité?

Est-ce que les nouvelles normes feront en sorte que les sous-titres en direct seront de meilleure qualité à court terme? Pas nécessairement. La technologie de la reconnaissance vocale possède de grandes forces, mais aussi de grandes faiblesses, dont celles d'être soumise aux aléas des homophones. C'est une technologie qui évolue lentement.

Malheureusement pour les usagers, il leur faudra encore être très patients puisque la prochaine étape de travail du comité sera d'élaborer une norme de qualité du français, probablement en 2013, norme qui sera inévitablement tributaire des avancées de la reconnaissance vocale.

Les nouvelles normes de qualité du sous-titrage pour sourds et malentendants



Par Serge Forest, Président SOVO technologies

Après des années où seule la quantité d'émissions sous-titrées était réglementée, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), dans sa décision 2011-741-1, a finalement imposé comme condition de licence de radiodiffusion un ensemble obligatoire de normes de qualité du sous-titrage codé de langue française, prenant effet le 1er septembre 2012. Grâce au lobby de la part de la communauté sourde et malentendante, les diffuseurs sont maintenant tenus de respecter certains standards sous peine de perdre leur droit de diffusion. Mais l'implication de la communauté sourde et malentendante ne doit pas s'arrêter là, au contraire. Il est plus important que jamais de poursuivre le travail amorcé il y a plus de vingt ans.

Quelles sont ces normes?

Les normes ont été établies par un groupe de travail formé de certains diffuseurs et de représentants de la communauté sourde et malentendante. Le groupe de travail a défini deux types de normes : les normes obligatoires, qui doivent être respectées par l'ensemble des diffuseurs, et les normes universelles, qui représentent l'ensemble des meilleures pratiques dans le domaine, que les diffuseurs et producteurs sont encouragés à adopter. Le CRTC a demandé au groupe de travail de continuer l'étude de certains éléments liés à la qualité du sous-titrage. Les normes devraient donc évoluer dans les prochaines années, et leur champ d'application s'élargir pour inclure, idéalement, l'accessibilité du matériel télévisuel dans les médias numériques (Web et mobile).

La majorité des normes obligatoires qui sont présentement en vigueur sont en lien avec le sous-titrage d'émissions en direct, qui est de loin le type de sous-titrage le plus complexe, surtout en français. Les principaux éléments qui doivent être respectés sont ceux-ci :

Sous-titrage verbatim : Le sous-titrage des émissions en direct devrait inclure mot à mot le contenu de la bande sonore de l'émission pour tous les segments porteurs de sens. Si certaines parties d'une émission

(comme de nombreuses répliques dans un débat à haut débit de parole, la fin des interventions juste avant une pause publicitaire ou un changement de segment) sont systématiquement escamotées, alors le sous-titrage contrevient aux normes obligatoires.

Délai d'affichage : Un délai maximal de 5 secondes en moyenne sur une émission est alloué pour l'affichage des sous-titres correspondant à la bande sonore. Voyez-vous apparaître les sous-titres huit, neuf ou dix secondes après que les lèvres de l'intervenant aient bougé? Avez-vous de la difficulté à suivre une émission parce que les sous-titres sont plusieurs secondes en retard sur les interventions des participants ou les images correspondantes? Alors le sous-titrage est en défaut et ne respecte pas les normes. À cause de la nature de certaines technologies utilisées pour le sous-titrage en direct, les délais ont tendance à s'allonger, notamment dans le cas des émissions où le débit de parole est élevé. Il est donc plus difficile d'être conforme pour le sous-titrage de certains types d'émissions. Mais il est tout de même de la responsabilité des diffuseurs de respecter les normes sur la totalité de leur programmation, pas seulement sur une partie de celle-ci.

Taux de précision: Le taux de précision minimum requis est de 85 % sur une émission au complet. Si des mots sont prononcés dans la bande audio mais ne sont pas sous-titrés, ceux-ci comptent pour des erreurs. Par contre, les erreurs d'accord ou d'orthographe ou encore la suppression d'hésitations ou autres mots charnières liés à l'expression orale et n'affectant pas l'intelligibilité du sous-titre (c'est-à-dire que le sens de l'intervention est maintenu) ne comptent pas comme des erreurs dans le calcul de précision. Est-ce que plus d'un mot sur quinze en moyenne à l'intérieur d'une émission (incluant les segments manquants) sont erronés? Alors le sous-titrage n'est pas conforme aux normes obligatoires et le diffuseur est en défaut.

Correction des sous-titres originellement produits en direct : Les sous-titres ne peuvent jamais être parfaits

Il y a bien longtemps qu'*Entendre* n'avait pas abordé le sujet. Même si depuis son apparition à la télévision de Radio-Canada en 1981, il y a eu amélioration (minime) de la quantité du sous-titrage, il y en a encore trop peu et souvent pas de très bonne qualité. Les blagues ne manquent pas à partir d'extraits de sous-titrage (surtout en direct), pourtant la situation est triste : essayez de comprendre quand vous avez déjà de la difficulté avec la lecture, que le rythme est rapide et qu'en plus il faut lire au son parce que, parfois, c'est ainsi que c'est écrit. La frustration...

Nous vous présentons la situation actuelle chez nos télédiffuseurs. Pas de quoi se réjouir même si nous sommes « choyés » si l'on se compare aux autres, à l'exception des États-Unis et du Canada anglais. Notre télévision anglophone achète bon nombre d'émissions des États-Unis et comme la loi américaine rend obligatoire le sous-titrage de la grande majorité de leurs productions, leur sous-titrage est abondant.

Le sous-titrage est pourtant essentiel pour une grande partie de la population, les personnes âgées vivant avec une surdité représentent un grand bassin de téléspectateurs.

Le Regroupement québécois pour le sous-titrage est l'organisme qui nous représente. Depuis 1992, on ne compte plus les mémoires, les recommandations, les plaintes, les rencontres avec les télédiffuseurs, sans parler de l'élaboration d'une norme standardisée (à

laquelle l'AQEPA a collaboré) et du travail sur le développement d'un prototype de reconnaissance vocale pour le sous-titrage en direct.

Depuis longtemps, l'AQEPA souligne l'importance de la lecture pour les jeunes vivant avec une surdité. Le sous-titrage est un outil comme le livre..., on n'attend pas que l'enfant sache lire pour lui donner des livres, le sous-titrage, c'est pareil. Enregistrez une émission sous-titrée que votre enfant aime particulièrement et servez-vous-en comme d'un livre d'images. Jouez les personnages, mimez... et regardez-la ensemble 10, 20 fois, comme vous le feriez avec une histoire tirée d'un livre.

Depuis 1993, la plupart des téléviseurs sur le marché sont équipés de décodeur, sortez votre livre d'instruction et...

Je vous conseille d'enregistrer une émission parce que je n'ai pas trouvé, lors de mon enquête, une seule vidéo-cassette sous-titrée pour jeunes enfants. Oui ! J'ai fait une petite enquête dans deux clubs vidéo, démarche pas scientifique du tout, mais je vous en livre quand même les résultats, vous pourrez vérifier près de chez vous. Je serais très heureuse que cela soit différent.

[...]

Conclusion : pour avoir accès aux films sous-titrés, il vaut mieux connaître l'anglais tant à la télévision qu'au club vidéo, preuve de l'effet de la loi américaine.

Message de Pichounette

Chère maman,
Pourrais-tu s'il te plaît aller à l'épicerie pour acheter des bananes, des oranges et des kiwis. Il n'y a plus de lait, de pain, de fromage et de dessert. Il faudrait acheter de la nourriture pour chien, le sac est vide. N'oublie pas de rapporter à la maison mon costume d'école qui est chez la couturière. En terminant, Grand-mère demande si tu peux passer prendre le souper de ce soir qu'elle a préparé pour nous. Le cousin Angelo demande s'il peut venir se baigner ce soir dans la piscine parce qu'il fait très chaud. Il faudrait qu'il y ait quelque chose à manger, soit sucré ou salé comme collation. Fin du message.
Ta fille chérie Pichounette. XX

Réponses aux charades en folie

-CHAUD - CO - LA
Mon tout est quelque chose qu'on donne à Pâques CHOC-

OLAT

-CA - RA - M - ELLE

Mon tout est un produit aromatique provenant de la cuisson du sucre CAMEL

- LIE - COEUR

Mon tout est une boisson sucrée LIQUEUR

Vingt choses sucrées ou salées

- | | |
|---------------|-----------------|
| 1. Croustille | 11-Brioche |
| 2. Chocolat | 12-Friandise |
| 3. Tarte | 13-Gomme |
| 4. Pouding | 14-Suçon |
| 5. Biscuits | 15-Crème glacée |
| 6. Céréale | 16-Jambon |
| 7. Caramel | 17-Bacon |
| 8. Confiture | 18-Fruit |
| 9. Gâteaux | 19-Craquelin |
| 10. Galette | 20-Mais soufflé |



Par Jacques Racicot, AQEPA Montréal Régional



C'est une tradition maintenant de vous présenter une compilation des nouvelles qui ont marqué le monde de la surdité. Cette année, nous ne ferons pas défaut mais, compte tenu du sujet de notre numéro - le sous-titrage- vous trouverez plusieurs nouvelles concernant ce thème. Surveillez le numéro prochain pour la revue de l'année complète. Bonne lecture!

Jeudi 26 janvier - France Culture/Accessibilité - Cinéma et télé adaptés.

Conséquence de la polémique résultant de l'inaccessibilité pour la plupart des personnes handicapées du film « Intouchables », le ministre de la Culture et de la Communication, Frédéric Mitterrand, et Roselyne Bachelot, chargée des Solidarités et de la Cohésion sociale, ont annoncé des dispositions spécifiques à l'occasion d'une séance de travail de la Commission Nationale Culture Handicap. Le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) financera le sous-titrage et l'audiodescription pour un budget d'un million d'euros par an pendant trois ans. Plusieurs missions doivent travailler sur les métiers de l'audiodescription, la coordination de l'information sur les oeuvres sous-titrées et audiodécrites, l'accompagnement des petits et moyens exploitants dans la mise en accessibilité de leurs salles. De son côté, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) a annoncé la publication prochaine d'une étude sur les conditions du développement en France de récepteurs Télévision Numérique Terrestre (TNT) à fonctions vocales, utiles aux déficients visuels.

Mardi 21 février – Canada - Sous-titrage

Le CRTC approuve la proposition du Groupe de travail sur le sous-titrage de langue française (GTST-LF) à l'égard de l'imposition de normes obligatoires sur la surveillance du taux de précision des sous-titres. La date de mise en vigueur de ces normes obligatoires est fixée

au 1er septembre 2012.

Source: <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2011/2011-741-1.htm>

Mercredi 4 avril - France Loisirs/Surdité - Marsupilami sous-titré.

Distributeur de ce film réalisé par Alain Chabat, le réseau de salles Pathé et Gaumont annonce que *Sur la piste du Marsupilami* sera diffusé avec sous-titrage numérique pour sourds et malentendants. Il sera proposé sur une ou deux des projections du jeudi et du samedi. À noter que l'interface Web des séances mentionne par pictogramme l'accessibilité du cinéma aux personnes en fauteuil roulant mais ne précise pas l'éventuel équipement en boucle magnétique.

Lundi 3 septembre - France Médias/Surdité - Chaînes payantes et accessibilité.

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) estime que les chaînes de télévision payantes ont globalement respecté en 2011 l'obligation partielle d'accessibilité aux téléspectateurs malentendants, à l'exception de trois d'entre elles, rappelées à l'ordre. Trace Urban et Voyage n'ont pas respecté leurs obligations de sous-titrage (5 % d'émissions sous-titrées au lieu de 10 % pour Trace Urban, 16 % d'émissions sous-titrées au lieu de 20 % pour Voyage). Mélody, qui n'a pas respecté son obligation de sous-titrage (1,3 % d'émissions sous-titrées au lieu de 2,5 %), a été aussi mise en garde.

lorsqu'ils sont produits lors d'une diffusion en direct. Si cette émission est ensuite rediffusée plus tard, les sous-titres devraient être corrigés si le temps le permet. S'il s'agit d'une émission liée à l'actualité (nouvelles ou autre), alors toute rediffusion faite après un délai équivalent à plus de deux fois la durée de l'émission doit être « parfaite ». Dans tout autre type d'émission, ce sont les rediffusions qui ont lieu plus de 24 heures après la diffusion originale qui doivent être corrigées. Voyez-vous des erreurs dans une reprise d'une émission originalement diffusée en direct il y a plus d'une journée? Alors le sous-titrage n'est pas conforme.

Il y a aussi d'autres éléments aux normes obligatoires de qualité : ne pas masquer l'information importante à l'écran, diffuser des messages d'urgence, etc. Les documents intégraux se trouvent sur le site Web du CRTC.

À qui s'appliquent les nouvelles règles?

En théorie, tous les télédiffuseurs francophones du Canada doivent respecter les normes de sous-titrage codé depuis le 1er septembre 2012. Cependant, ce respect ne s'applique que comme condition de licence de radiodiffusion pour les diffuseurs qui ont obtenu un renouvellement relativement récent de leur licence (les renouvellements récents incluaient déjà une provision pour le respect des normes qui étaient alors à l'étude). Les diffuseurs étant soumis aux normes obligatoires de qualité du sous-titrage de langue française comme condition de licence sont : Astral Média et toutes ses chaînes (Canal Vie, Canal D, MusiquePlus, Musimax, etc), Bell Média (RDS, RDS2 et RDS Info), le Canal Évasion (Groupe Serdy), le Groupe TVA et toutes ses chaînes (TVA, LCN, Argent, TVA Sports, etc), ainsi que Pelmorex Média (Météomédia).

Tous les autres diffuseurs y seront assujettis lors de leur prochain renouvellement de licence de diffusion, dont plusieurs en septembre prochain. Quand la condition de licence s'applique, ceci veut dire que, si un diffuseur ne rencontre pas les obligations en termes de qualité du sous-titrage, il pourrait se faire retirer son droit de diffuser!

Comment s'impliquer?

La seule manière de faire respecter les nouvelles règles est de formuler des plaintes dans les cas de non con-

formité. Il est très important de le faire puisque, sans plaintes, les autorités réglementaires présument que tout est en ordre!

Si vous observez des sous-titres de piètre qualité selon un ou plusieurs des aspects ci-dessus, alors il faut absolument déposer une plainte au CRTC à cette adresse : <http://www.crtc.gc.ca/rapidsccm/register.asp?lang=f>. Il est important de bien noter la date, l'heure, la chaîne et le nom de l'émission où le sous-titrage est de mauvaise qualité. Si on peut aussi mentionner quel aspect est fautif (précision, délai, correction d'une rediffusion ou autre), c'est encore mieux.

Il est capital de porter plainte lorsque vous observez des sous-titres dont la qualité est douteuse ou s'il y a des éléments qui sont directement en conflit avec les normes telles que décrites ci-dessus, sinon des années de lobby de la part de la communauté sourde et malentendante pourraient tomber dans l'oubli.

Commentaires?

Voyez-vous des émissions où le sous-titrage est exemplaire ou à l'inverse est déplorable? Vous avez des questions ou des commentaires sur les normes et leur application? Vous pouvez écrire à normessoustitrage@gmail.com ou joindre la conversation sur la page facebook créée à cet effet ('aimez' cette page : www.facebook.com/NormesSousTitrage).

Du progrès? Oui, mais...

L'AQEPA a déjà traité du sous-titrage. Il y a dix ans de cela. Pour élaborer le numéro que vous tenez entre vos mains, on s'est replongé dans un numéro datant de 2002. L'idée de vous proposer un extrait du mot de la rédaction de l'époque écrit par Louise Bellemare nous titillait. D'une part, il est intéressant de voir tout le chemin parcouru. Les supports ont changé et les lois se sont renforcées. D'autre part, le texte d'il y a dix ans offre une perspective sur tout ce qu'il y a à accomplir encore. Vous trouverez une partie du texte de Louise Bellemare sur la page suivante.

Le sous-titrage codé : techniques et savoir-faire

Par Julie Brousseau, Vice-présidente production, SOVO technologies



Le sous-titrage pour sourds et malentendants ou sous-titrage codé (STC) des émissions de télé est un domaine fascinant qui bénéficie des plus récentes percées technologiques et du travail acharné d'équipes de professionnels ayant une grande expertise et une passion pour l'accessibilité de l'information. Dans les derniers mois, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a tranché : 100 % du contenu télévisuel doit être sous-titré, c'est une condition non négociable pour les diffuseurs canadiens lors du renouvellement des licences de télédiffusion. Mais comment se fait le STC? Deux approches existent : le sous-titrage en différé et le sous-titrage en direct.

Le sous-titrage en différé

Le sous-titrage « en différé » est réalisé pour les émissions préenregistrées. Dans ce cas, la bande vidéo de l'émission est disponible plusieurs heures ou jours avant sa diffusion. Il s'agit alors de préparer un sous-titrage qui reflète parfaitement le contenu audio et de synchroniser son affichage avec les paroles des intervenants tout en tenant compte des changements de plans. C'est un travail d'une grande minutie. Pour chaque heure de contenu visuel, on peut compter de 10 à 15 heures de travail de la part d'un sous-titreur expérimenté!

Au Québec, deux styles de sous-titrage en différé sont produits : le sous-titrage par déroulement (« roll-up ») ou par positionnement (« pop-on »). Le sous-titrage par déroulement est utilisé pour les documentaires, les émissions jeunesse et d'actualités ou pour les sports. Les sous-titres déroulent alors en continu sur deux ou trois lignes au bas de l'écran ou sur deux lignes en haut de l'écran et de manière à masquer le moins possible l'information visuelle pertinente qui se trouve à l'écran.

Dans le cas du sous-titrage par positionnement, les sous-titres apparaissent et disparaissent en synchronisme avec la voix des personnages. Le « pop-on » permet aussi de positionner les sous-titres à gauche, au centre ou à droite de l'écran et à différentes hauteurs de manière à mieux identifier la personne qui parle. C'est le style de sous-titrage qui demande le

plus de précision et d'itérations, car bien qu'il soit souhaitable de maintenir le mot à mot, le manque de temps, d'espace d'affichage et les contraintes reliées à la vitesse de lecture obligent souvent à épurer le texte original. Le « pop-on » est utilisé pour les dramatiques, les films, les vidéoclips, etc.

Le sous-titrage en direct

Au Canada, environ 15 % du contenu télévisuel est diffusé en direct. Qu'il s'agisse d'actualités, d'affaires publiques, d'événements sportifs ou culturels, ces émissions représentent un élément d'information essentiel et doivent être sous-titrées. Au Québec, le sous-titrage en direct se fait à l'aide de deux technologies : la sténotypie et la reconnaissance vocale.

Les systèmes de sténotypie automatisés permettent une saisie phonétique des paroles à l'aide d'un clavier spécifique. Les séquences de touches enfoncées, produisent des suites « sonores » pour former les mots. Cette technique est encore très utilisée pour le sous-titrage anglophone en Amérique de Nord et offre de bonnes performances. Par contre, les caractéristiques de la langue française, notamment le pourcentage d'homophonie beaucoup plus élevé, rendent l'utilisation de cette technique plus complexe et moins performante.

On estime de trois à cinq le nombre d'années requises pour devenir un sténotypiste performant et apte à produire du sous-titrage en direct de qualité. Aussi, bien que la méthode d'apprentissage soit uniforme, chaque sténotypiste développe, au long de son apprentissage, ses propres séquences de touches. Le partage d'information est donc impossible. Ces limites et les percées en reconnaissance vocale dans la dernière décennie sont vite devenues des critères déterminants qui ont mené à l'abandon de la sténotypie en français.

Au Québec, plus de 95 % du sous-titrage en direct est maintenant effectué à l'aide de la reconnaissance vocale et c'est ici même, que certaines technologies les plus performantes au monde sont développées. Comment cela fonctionne?

Ce qu'en pensent nos membres sur Facebook...

Les bienfaits du sous-titrage

Jean-François Isabelle : Beaucoup d'avantages: exposition à la langue française, accès à l'information, sentiment d'équité et de justice, participation plus active dans la société, etc. Le problème n'est pas les bienfaits du sous-titrage, mais pour en retirer des bienfaits, il faut que le sous-titrage soit bien fait. Malheureusement, quand c'est en direct, c'est nul. Les émissions préenregistrées sont bien sous-titrées. Les films aussi. Les nouvelles, les émissions en direct et les débats politiques sont très mal sous-titrés. Les nouvelles, c'est important! Il faut savoir ce qui se passe dans notre société pour en faire partie. Alors, selon moi, il y a beaucoup de bienfaits du sous-titrage c'est sûr, mais il faut vraiment pousser sur la qualité. En anglais c'est beaucoup mieux. En français, on traîne de la patte. Et certains cinémas ontariens offrent le sous-titrage dans leurs salles de cinéma... On attend encore au Québec. Mais la priorité n'est pas les cinémas... L'accès à l'information c'est plus important. C'est mon opinion.

Chantal Rochette : En tout cas, je trouve que le sous titrage amène la personne sourde à être moins isolée, elle peut s'informer plus par elle même et surtout échanger sur n'importe quel sujet. Bien entendu, je suis d'accord avec M. Jean-François Isabelle : quand l'émission est en direct c'est affreux comme message et ce n'est pas toujours sous-titré. Il y a place à l'amélioration...

Pascal Hébert : Moi je l'utilise toujours ! Je me sens lâche pour me forcer à écouter alors je lis les sous-titres puis ça m'aide dans ma lecture en français.

Jérôme Bergeron : Comme l'indique Pascal, ça apporte une bonne aide en français :). Je mets toujours en fonction les sous-titres depuis que j'ai 12 ans! J'ai rapidement remarqué que mon taux de compréhension de l'émission était bien plus élevé! Il est bien plus facile de résumer l'épisode après lorsque les sous-titres sont là! Je suis bien content qu'il y ait un renforcement ces dernières années des règlements exigeant les sous-titres!

Yolande Hébert : c'est très vrai ce que dit Pascal, le sous-titrage l'a aidé à développer son vocabulaire, à comprendre bien des choses que je n'aurais pu lui expliquer vraiment... il apprend aussi à se faire une opinion; pour bien des enfants suivre une émission à la télé sans lecture labiale, c'est très difficile. Le sous-titrage leur permet de regarder les mêmes émissions que les autres et de pouvoir en parler. Pascal ne se passe pas des sous-titres. Ça développe aussi la lecture rapide, ce qui n'est pas à négliger. Aujourd'hui, la plupart des émissions et des films sont sous-titrés. Bravo, quelle amélioration pour nos enfants sourds!

Et les autres supports?

Par Monique Therrien, directrice générale du CQDA

Sous-titrage des films sur DVD

La seule règle concernant le sous-titrage des films sur DVD, est une condition de financement qu'impose la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), un organisme provincial, et qui oblige tous les producteurs de films qui reçoivent leur financement à sous-titrer leur film. Pour les films non subventionnés, ce sont les producteurs et les distributeurs qui décident ou non de les sous-titrer, selon leur bon vouloir. Ce n'est donc pas parce qu'un film est sous-titré à la télévision qu'il le sera automatiquement sur Internet ou sur DVD.

Sous-titrage des films et des émissions sur Internet

Le sous-titrage sur Internet ne fait l'objet d'aucune réglementation précise. Le CRTC incite au respect de la norme d'accessibilité pour les personnes handicapées (W3C) pour le contenu des sites Internet, mais n'impose rien pour ce qui est du sous-titrage des émissions rediffusées sur Internet. Il faut savoir que les technologies de sous-titrage sur Internet et à la télévision sont différentes

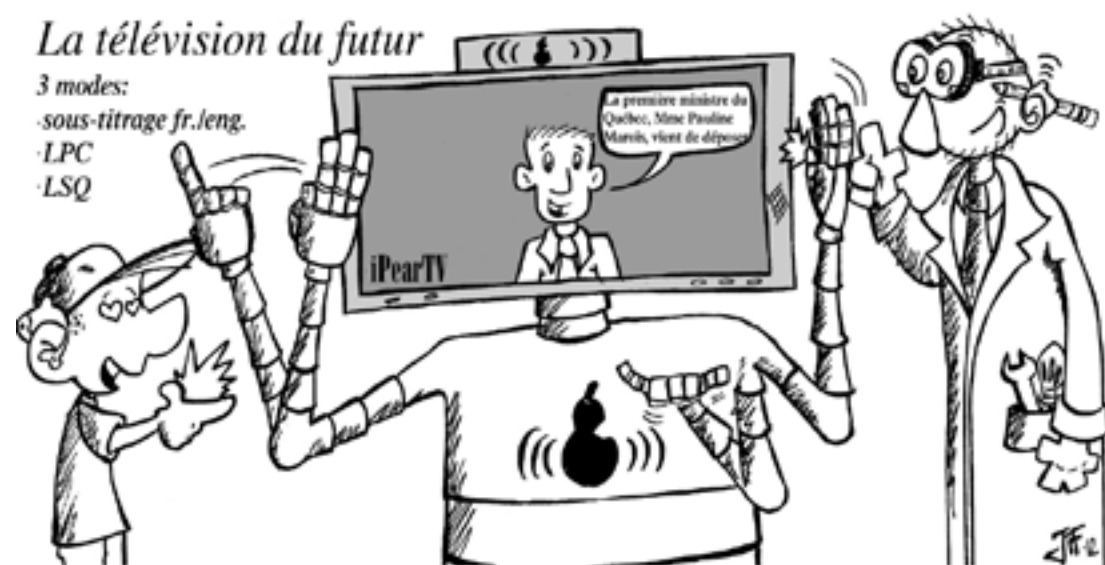


Illustration de Jean-François Isabelle

Et sur YouTube?

On apprenait au début de l'année dernière que le site Internet YouTube visait à améliorer ses sous-titres pour atteindre encore plus d'internautes ayant une déficience auditive.

Depuis que YouTube a commencé à diffuser des vidéos sous-titrées en 2006, plus de 1,6 millions vidéos ont été téléchargées sur le site. YouTube affirmait qu'il voulait étendre ses services pour se conformer à une loi introduite par le président Barack Obama en 2011 et qui exige que les émissions de télévision sous-titrées le soient également sur Internet.

YouTube propose à ses utilisateurs des sous-titres en anglais, en japonais et en coréen et les internautes peuvent aussi effectuer des recherches spécifiques de vidéos avec sous-titres. En plus, la police, la couleur et la taille des sous-titres peuvent être modifiées à la convenance de chaque utilisateur.

(Sources : www.french.hear-it.org)



Un sous-titreur, dans une cabine insonorisée, écoute l'émission en direct et répète l'information entendue au fur et à mesure dans un micro. Dès cet instant, ses mots sont transformés en texte par le logiciel de reconnaissance vocale, transcodés en sous-titres puis télédiffusés. Quelques secondes s'écoulent entre les propos émis dans l'émission et l'affichage du sous-titre correspondant sur le téléviseur à la maison. Aucun autre traitement ou correction n'est fait avant la diffusion. C'est la raison pour laquelle des erreurs sont observées dans ce mode de sous-titrage.

Différentes stratégies peuvent être utilisées pour améliorer l'exactitude des sous-titres. On peut par exemple, laisser plus de temps au logiciel pour trouver la meilleure séquence de mots correspondant à ce qui a été répété par le sous-titreur. Le sous-titre sera alors plus précis, mais cela aura un impact sur le délai d'affichage et donc sur la compréhension globale de l'émission sous-titrée. Il y a une étroite relation entre la précision et le délai d'affichage d'un sous-titre : les deux sont requis pour obtenir une bonne qualité et avoir un sens par rapport à l'image présentée à l'écran. Les technologies les plus performantes aujourd'hui offrent la possibilité d'ajuster ces paramètres pour maximiser les résultats. Le téléspectateur devrait donc s'attendre à une amélioration continue de la qualité dans les mois et années à venir.

Questions?

Vous avez des questions sur la réalisation du sous-titrage, n'hésitez pas à nous écrire : info@sovo-tech.com

Vous êtes lié de près ou de loin à la surdité?

La boutique des aides à l'audition vous offre une panoplie de technologies adaptées à la surdité.

boutique
Des technologies adaptées pour tout

Visitez notre site web!
boutique.surdite.org

Pour plus d'information
Contactez-nous sans hésiter!

T & ATS 514.284.2214 poste 3608
F 514.284.5086
E cca.boutique@surdite.org

Sherbrooke
3600, rue Berri • Local A64
Montréal QC H2L 4G9

Les aventures de Danucci

Par Danielle Juneau, AQEPA Mauricie-Centre-du-Québec



Ce matin ma Pichounette a voulu me faire plaisir en me préparant mon déjeuner. Hum...mis trop de sel dans la préparation des crêpes et une ½ cuillère à thé de sucre de trop dans mon café. Vous êtes-vous déjà posés la question pourquoi parfois nous goûtons salé, sucré ou amer? Voilà, je vous explique. Les 3 000 papilles de la langue perçoivent, grâce aux bourgeons gustatifs, plus ou moins rapidement les goûts de base (sucré, salé, acide et amer). Dans la bouche, diverses aires de réception y correspondent. La pointe de la langue est plus sensible aux saveurs sucrées et salées, les zones latérales à l'acidité et l'arrière à l'amertume. Le goût amer est lent à se développer, mais il augmente et demeure longtemps en bouche. Saviez-vous que les bourgeons du goût ont une vie brève ? Tous les sept jours, ils sont totalement renouvelés. Plus nous vieillissons, plus le nombre de papilles gustatives diminue. C'est pourquoi les personnes âgées perçoivent moins bien la saveur des choses que les enfants qui, généralement, supportent difficilement les plats forts et épicés. Une chose est certaine : sans notre capacité de goûter, manger cesserait d'être un plaisir. C'est grâce au goût si nous aimons telle ou telle chose.

La langue possède une triple innervation :

- Motrice : la langue possède des muscles intrinsèques (forme de la langue) et extrinsèques (position de la langue).
- Sensitive : comme toute muqueuse, la surface de la langue est sensible aux stimuli mécaniques, au chaud, au froid, à la douleur.
- Sensorielle : la langue est l'organe du goût.

Chers amis, voici des exercices de diction des plus classiques. Répétez ces phrases aussi vite que possible sans vous tromper dans la prononciation des mots :

Les chemises de l'archiduchesse sont-elles sèches ou archisèches?

Je suis ce que je suis et si je suis ce que je suis, qu'est-ce que je suis?

Un chasseur sachant chasser sait chasser sans son chien.

Santé n'est pas sans t, mais maladie est sans t.

Gros, gras, grand, gros. Gras, grand, gros, gras.

Où niche la pie? La pie niche haut. Où niche l'oie? L'oie niche bas. Où niche l'hibou? L'hibou niche ni haut ni bas.

Pichounette apprend le français comme troisième langue à l'école. Elle a laissé une note sur la table me demandant des choses. Pouvez-vous m'aider à comprendre le message?

Shère môman,

Courrais-tu s'il te plaît aller à l'épicerie pour acheter des cananes, des oranges et des piwis. Il n'y a plus de laid, de bain, de frologes et de desert. Il faudrait acheter de la nourriture pour chien, le sac est vite. N'oublie pas de rapporter à la maison mon postume d'étoile qui est chez la bouturière. En merminant, Grand-maire demande si tu peux tasser prendre le super de ce soir qu'elle a préparé pour nous. Le coussin Angelo demande s'il peut venir se taigner ce soir dans la piscine parce qu'il fait très chaud. Il faudrait qu'il y ait quelque chose à tanger, soit tucré ou talé comme colation. Faim du massage.

Voici 20 choses sucrées et salées que Pichounette et moi aimons manger de temps en temps. Oups, les lettres se sont mélangées. Pouvez-vous trouver les mots qui se cachent? Miam que c'est délicieux.

1. Citrullo se _____
2. Clochato _____
3. Retta _____
4. Guidon p _____
5. Cusibtis _____
6. Alercee _____
7. Alarmec _____
8. Tonfiecur _____
9. Agautex _____
10. Glattee _____
11. Brochie _____
12. Dianisefr _____
13. Momeg _____
14. Snouc _____
15. Merec cegael _____
16. Banjom _____
17. Banco _____
18. Turfi _____
19. Calunireq _____
20. Amis floufes _____

Charades en folie

Mon premier est le contraire de froid

Mon deuxième est le symbole chimique du cobalt

Mon troisième est une note de musique

Mon tout c'est quelque chose qu'on donne à Pâques

Mon premier est le symbole chimique du calcium

Mon deuxième est le symbole chimique du radium

Mon troisième est la 13e lettre de l'alphabet

Mon quatrième est un pronom personnel féminin

Mon tout est un produit aromatique provenant de la cuisson du sucre

Mon premier est un dépôt qui se forme dans les liquides fermentés comme la bière, le vin

Mon deuxième est la partie centrale de quelque chose

Mon tout est une boisson sucrée

Les réponses aux jeux se trouvent à la page 15.

